

Architecture Decision Record

Une page par décision structurante : le contexte, les options, le choix, et ce qu'on accepte de perdre.

PROJET	
VERSION	
DATE	
AUTEUR	
RÉDIGÉ PAR	Architecte ou développeur porteur de la décision
DESTINATAIRES	Équipe technique, architectes, mainteneurs futurs
STATUT	Brouillon / En relecture / Validé

1 Titre

Un numéro et une phrase qui énonce la décision, pas le sujet.

- Numérotation continue et immuable (ADR-014)
- « Utiliser un format Parquet pour les fichiers d'échange » plutôt que « Choix du format de fichier »

2 Statut

L'état de la décision dans son cycle de vie.

- Proposée, acceptée, rejetée, dépréciée, remplacée par ADR-nnn
- Date de changement de statut

3 Contexte

Les forces en présence au moment de la décision. Le passage le plus utile trois ans après.

- Problème à résoudre et contraintes applicables
- Contraintes non techniques : délai, compétences, budget, politique interne
- Ce qui est tenu pour acquis au moment de décider

4 Options envisagées

Les alternatives réellement étudiées, avec ce qui plaidait pour et contre chacune.

- Option, avantages, inconvénients
- Raison de l'écarter

5

Décision

Ce qui est retenu, formulé à l'affirmative et sans conditionnel.

6

Conséquences

Ce qui devient plus facile, ce qui devient plus difficile, ce qu'il faudra surveiller.

- Conséquences positives
 - Conséquences négatives acceptées
 - Impacts sur les autres composants, sur l'exploitation, sur les compétences à acquérir
 - Conditions qui justifieraient de revenir sur la décision
-
-

Notes de rédaction

Aide-mémoire. Cette page ne fait pas partie du document livré.

À quoi sert ce document

L'ADR consigne une décision technique au moment où elle se prend, avec les contraintes qui la rendaient raisonnable. Sa force est son coût : une page, écrite pendant la discussion, versionnée à côté du code. Les ADR forment un journal des choix qui évite deux pathologies classiques, redébattre indéfiniment un arbitrage déjà rendu, et casser sans le savoir un équilibre construit pour une raison précise. Une décision remplacée n'est jamais supprimée : elle passe au statut « remplacée par » et reste lisible.

Quand le produire

- Pour tout choix coûteux à défaire : découpage, protocole, base de données, framework, format d'échange.
- Quand deux options défendables ont été comparées et qu'il faut mémoriser pourquoi l'une a gagné.
- Quand une contrainte externe impose un choix qui paraîtra incompréhensible plus tard.
- Quand on décide sciemment de ne pas faire quelque chose. Les non-décisions se perdent encore plus vite.

Erreurs les plus fréquentes

- Écrire l'ADR trois mois après la décision. La fiche fait partie de la décision, pas de son archivage : passé un délai, les contraintes réelles ont déjà été oubliées.
- Supprimer ou réécrire un ADR devenu faux. Il passe au statut « remplacé » : l'historique des choix est précisément ce qui a de la valeur.
- Ne consigner que les conséquences positives. Un ADR sans coût accepté n'a pas décrit un arbitrage, il a décrit une justification.
- En faire un document de dix pages. La brièveté est ce qui rend la pratique tenable dans la durée.

Référentiel de rattachement

Format Nygard, repris par arc42

Le format proposé par Michael Nygard (contexte, décision, statut, conséquences) est le plus répandu, et celui recommandé par arc42 en section 9. Sa contrainte de brièveté est délibérée : un ADR qu'on n'a pas le temps d'écrire n'est pas écrit.

Modèle « ADR - Architecture Decision Record », publié par DataALC.

Version en ligne, commentée : <https://www.dataalc.com/boite-a-outils/templates/adr/>

Adaptez ce modèle à votre contexte : supprimez les rubriques sans objet plutôt que de les laisser vides.

